

Pôle : Enfance / Jeunesse

Adresse : Cité Administrative

Place Notre Dame De Layre

63600 AMBERT

Tél. : 04 73 72 72 29

E-mail : julie.daurelle@ambertlivradoisforez.fr

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION ENFANCE-JEUNESSE

Date : 06.12.2023

Lieu : Maison de l'Enfance à Eglisolles

Heure début : 18H30

Heure fin : 20H00

PRESENTS :

EXCUSES :

ABSENTS :

Stéphanie ALLEGRE-CARTIER

Camille ARNOLD

Yohann CARRET

Colette COUBLE

Julie DAURELLE

André FOUGERE

Louis-Jean GOUTTEFANGEAS

Annaïg PENSEC

Cécile PEYNET

Ingrid DEFOSSE DUCHENE

Olivier GALLO-SELVA

Christiane LANDREAT

Marie-Jeanne CALVE

Mireille PEUDEVIN

Thibault CALMARD

Carine COCHARD

Philippe PINTON

Stéphanie ALLEGRE-CARTIER Vice-Présidente en charge de l'enfance-jeunesse introduit la réunion en remerciant les élus et agents pour leur présence.

- Point sur les travaux en cours

Micro-crèche à Saint-Anthème, le calendrier de travaux est tenu, permettant une réception des travaux dans les délais.

Recrutements : Sandrine FOUGEROUSE et Angélique GRANDPIERRE arriveront au 1^{er} janvier 2024.

La date d'ouverture n'est pas encore arrêtée mais elle devrait avoir lieu entre février et mars. Sans communication, déjà 11 demandes.

Arlanc : retard, 2024 sera consacré à Arlanc pour augmenter l'agrément de 5 places, de 15 à 20.

La crèche du groupement d'entreprises TVLF a ouvert sur Ambert avec un agrément de 7 places puis 12 prochainement. C'est une micro-crèche financée par les entreprises, la CAF demande à ce que 10% de son effectif soit constitué de familles dont les places ne sont pas financées par les entreprises. Elle est gérée par Groupe Objectifs.

- Organisation RPE (Relais Petite Enfance)

Camille présente les changements effectifs au premier janvier 2024 sur le service RPE.

Le relais d'Ambert intègre la CCALF. Il n'y aura plus que deux relais, un à Ambert et un à Cunlhat, les autres sites sont conservés en itinérance.

Dorothée LAUBE agent de la commune d'Ambert intégrera la collectivité et Christine COUFORT reste sur le relais de Cunlhat.

Une personne a été recrutée à temps plein pour s'occuper du guichet unique. Mélanie CALMARD qui était sur le relais à Eglisolles sera maintenant à 100% sur son poste à la ludothèque.

Le RPE d'Ambert effectuera une itinérance à Arlanc, Eglisolles et Saint Germain l'Herm et celui de Cunlhat une itinérance à Marat.

Le guichet unique sera désormais le seul intermédiaire pour toutes les recherches de modes de garde, facilitant ainsi les démarches des familles que ce soit pour les accueils collectifs ou individuels.

L'association EPE63 (Maison des Familles et du Lien), assurera des permanences pour proposer au public deux demi-journées par semaine de soutiens et d'accompagnement autour de thématiques intra-familiales (voir document joint).

- CTG (Convention Territoriale Globale)

La réunion du 15/11/2023 a permis de faire un premier bilan. Les points et projets évoqués dans le domaine de la petite enfance sont bien engagés, concernant la jeunesse ils sont en cours de développement. Il reste des choses à faire mais le bilan intermédiaire est favorable par rapport aux actions qui étaient énoncées, par exemple : le partenariat avec le service culture avec l'EAC (Education Artistique et Culturelle) ou encore une résidence d'artiste sur une semaine à Marat.

Stéphanie rappelle que la CTG est une convention tripartite signée par La Mairie d'Ambert, la communauté de communes et la CAF.

Documents de travail en PJ du compte-rendu.

- Accompagnement PEDT (Projet Educatif De Territoire)

Nous avons pu déposer un PEDT à minima jusqu'en août, en gardant les mêmes taux d'encadrement dérogatoires d'équipe sur les mercredis. Un travail de réflexion sur les enjeux et les attentes est en cours, pour cela nous bénéficions d'un accompagnement par les CEMEA sur la méthodologie, l'organisation, la prise de paroles...

Le PEDT d'un point de vue financier représente environ 3 000.00 € par structure et nous permet de bénéficier d'un taux d'encadrement allégé : 1 adulte pour 14 enfants au lieu d'un adulte pour 10.

Si on décide de ne pas le re-déposer dans un an, il faudra réfléchir à une organisation propre à la collectivité afin d'écrire un nouveau projet ce qui engendrera un impact financier notamment sur les frais de personnel.

- Effectifs service ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)

Cécile présente les effectifs de 2022 et 2023 pour montrer l'évolution sur les vacances d'été et les vacances de Toussaint.

L'ALSH Ambert est sur le site du groupe scolaire Henri Pourrat, une réflexion est en cours autour du site de la « Côte du Pont », site où était situé l'accueil de loisirs précédemment. Ce projet sera co-construit avec l'ensemble des services ALF pour une utilisation optimale tout au long de l'année.

L'Alsh Marat fonctionne en multi-sites avec l'école afin de pouvoir accueillir les enfants dans de bonnes conditions. Malheureusement, nous ne sommes pas en capacité de répondre à toutes les demandes. Le projet de transfert de la crèche sur le site de Vertolaye nous permettra d'occuper les locaux à 100% et d'accueillir une trentaine d'enfants supplémentaires sur l'ALSH.

L'ALSH à SGH fonctionne sur site les vacances scolaires, mais plus les mercredis. En effet les effectifs sont trop faibles pour maintenir une activité ce jour-là, les enfants sont donc accueillis à Marat par navette.

Les structures seront fermées la première semaine des vacances de Noël et seront ouverte sur la seconde semaine sur 4 jours du 02 au 05 janvier 2024.

- Questions diverses

Annaïg PENSEC souhaite aborder le projet du déménagement de la crèche de Marat sur Vertolaye. Elle aimerait savoir comment a été prise cette décision.

Stéphanie ALLEGRE-CARTIER précise l'historique de ce projet. Au départ SANOFI et les commissions d'admission en crèche nous ont alertés sur les besoins des familles qui ne trouvaient pas de place dans la structure du fait du manque cruel de place. Nous avons d'abord envisagé la création d'une micro-crèche, mais nous nous sommes rendu compte très rapidement qu'une structure comme celle-ci ne répondrait pas à toutes les problématiques, doublerait les coûts de fonctionnement (car 2 structures donc 2 équipes, 2 bâtiments...) et surtout ne résoudrait pas les besoins d'accueil en ALSH. De plus l'opportunité d'un bâtiment d'une surface de 300m² à Vertolaye ne s'est pas présentée ailleurs. Une réflexion globale sur les besoins en mode d'accueil (crèche et ALSH) sur le secteur a alors été réalisée.

Le projet a été évoqué en Conférences des Maires en novembre 2021, lors de chaque commission enfance-jeunesse qui ont suivi ainsi qu'en conseil communautaire chaque fois que les sujets abordés concernaient le pôle. La décision a été actée en conseil communautaire, notamment lors des présentations du DOB et du vote du budget.

Ainsi le transfert de la crèche de Marat à Vertolaye nous permet d'augmenter les agréments de 10 places pour la crèche et de 30 places pour l'ALSH à Marat, nous permettant ainsi de répondre à tous les besoins sur le secteur, dans l'intérêt communautaire. Le projet avance, la mairie de Vertolaye a commencé les travaux permettant le transfert de son école en site unique afin de libérer les locaux de l'école maternelle pour la phase intercommunale.